

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 16 MARS 2022**

Le 16 mars 2022, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEAX, Maire. La séance est ouverte à 19h15. Madame Nelly BOYER excusée donne pouvoir à Madame Carole BALTAZAR, Monsieur Gilles FROSSARD est absent, Monsieur Tewfik El MANFALOUTI excusé donne pouvoir à Madame Dorothée GROS. Valérie DUTRION-MASSET est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les PV du 15 décembre 2021 et du 26 janvier 2022.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal du budget principal 2021 et du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2021.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Dorothée GROS, Adjoint au Maire :

☐ approuve le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	1 160 408.65 €	Dépenses :	1 066 645.25 €
Recettes :	1 574 707.44 €	Recettes :	872 994.93 €
Résultat		Résultat	
de fonctionnement 2021 :	+ 414 298.79 €	d'investissement 2021 :	- 193 650.32 €
Restes à réaliser dépenses	346 814.16 €		
Restes à réaliser recettes	369 862.22 €		

☐ approuve le compte administratif du budget annexe « Locations assujetties à TVA » de la Commune pour l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	23 134.15 €	Dépenses :	10 355.90 €
Recettes :	26 638.19 €	Recettes :	16 629.02 €
Résultat		Résultat	
de fonctionnement 2021 :	+ 3 504.04 €	d'investissement 2021 :	+ 6 273.12 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €		
Restes à réaliser recettes	0.00 €		

Le Conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2021 comme suit :

* Affectation en recette du compte 1068 de la section d'investissement du budget 2022 de 349 196.92 €

* Report en recette de fonctionnement ligne 002 du budget 2022 de 629 405.39 €.

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2021 comme suit :

* Report en recette de fonctionnement ligne 002 du budget 2022 de 45 709.78 €.

Dans un souci de transparence, de cohérence et d'équité de la politique associative communale **le conseil municipal** approuve la charte des associations.

Le Conseil municipal décide la participation communale au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2022 basée sur 0.35 € par habitant.

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire n° 01 à 03/2022.

Le conseil municipal décide de dénommer la voie desservant la Cité de la Varenne « Route de la Varenne »

Séance levée à 22h38

Le Maire,
Laurent DENEAX